



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 AVRIL 2024
2024/043**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le trois avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	24
Nombre de votants	29

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, M. Michel CADIET, M. Romain LAUNAY, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Cédric ORDUREAU, M. Yannick DANIEL, M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, M. Denis SEBILO, Mme Huguette ROSIER, M. Laurent LELIEVRE, M. Robert ACQUITTER, Mme Stéphanie PICOT.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Françoise CHAMPION (pouvoir à Mme Marie-Renée BIZET), Mme Jeanne DELASSUS (pouvoir à M. Alain FOURNIER), Mme Florence LE MEIGNEN (pouvoir à Mme Emmanuelle DEBUSSCHERE), Mme Céline BERTHO (pouvoir à Mme Stéphanie PICOT), Mme Michelle GUILLEUX (pouvoir à M. Pierre-Luc PHILIPPE).

Secrétaires de séance : Mme Stéphanie PICOT et M. Pierre-Luc PHILIPPE

BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur : Cécilia DRÉNO

Monsieur Maël CARIOU, premier Adjoint, prend la présidence.

Madame DRÉNO, Adjointe aux Finances, au Personnel et à la Vie Économique présente le compte administratif 2023 du budget principal de la Commune, à l'aide de tableaux remis à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Elle rappelle que ce document retrace, pour l'exercice écoulé, les dépenses telles qu'elles ont été réellement effectuées et les recettes constatées.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M57,

VU l'avis favorable de la commission Finances, Personnel et Vie Économique du 19 mars 2024,

Madame Christelle CHASSÉ, Maire, quitte la séance.

Le Conseil municipal, avec **24 voix POUR, 4 CONTRE (P-L. PHILIPPE, H. ROSIER, M.GUILLEUX, D. SEBILO), DÉCIDE :**

- ◆ **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal de la Commune qui se résume comme suit :

◆ **Section de fonctionnement**

Section de fonctionnement	Montant
Recettes de l'exercice 2023	7 771 316,14 €
Dépenses de l'exercice 2023	6 553 890,21 €
Résultat de l'exercice 2023	1 217 425,93 €
Résultat antérieur reporté	598 356,41 €
Résultat de clôture 2023	1 815 782,34 €

◆ **Section d'investissement**

Section d'investissement	Montant
Recettes de l'exercice 2023	4 568 268,06 €
Dépenses de l'exercice 2023	3 015 073,04 €
Résultat de l'exercice 2023	1 553 195,02 €
Résultat antérieur reporté	920 413,17 €
Résultat de clôture 2023	2 473 608,19 €

◆ **Excédent global de clôture**

Excédent global de clôture	4 289 390,53 €
----------------------------	----------------

◆ **Restes à réaliser**

Recettes	10 500,00 €
Dépenses	186 581,11 €
Solde restes à réaliser	- 176 081,11 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 09 avril 2024
Et de la publication, le 10 avril 2024

Pour extrait certifié conforme
Mme La Maire,
Christelle CHASSÉ



